

Les villes partent en guerre contre le bruit nocturne

La Croix, 15 juillet 2010

L'interdiction de fumer dans les lieux publics a abouti à l'extension des terrasses de café, pour le grand malheur des riverains qui en subissent le bruit. Exemple à Paris, où la mairie recherche des solutions



L'interdiction de fumer dans les lieux publics ainsi que l'extension des terrasses de café a plongé les villes françaises dans un brouhaha incessant (AFP/FAGET).

« Le lundi est le seul jour où je ne suis pas réveillée à 3 heures du matin. » Marie habite près de la rue des Archives, dans le quartier du Marais. En face de son appartement, un bar-restaurant devant lequel ce soir-là, comme d'habitude, une poignée de fumeurs, attroupée, discute. L'entrée de l'immeuble, en forme de demi-cercle, est une véritable caisse de résonance.

Et certains soirs, Marie n'y tient plus. Elle garde précieusement les preuves de tapage (des vidéos) qu'elle a accumulées après avoir lancé une pétition, il y a quelques mois. Le bras de fer entre l'établissement et la riveraine dure depuis que le restaurant tranquille s'est mué en un bruyant voisin.

La loi sur le tabac en cause

La faute à l'interdiction de fumer dans les lieux publics, en vigueur depuis février 2007 et effective depuis le 1er janvier 2008 dans les lieux dits « de convivialité » (débits de boissons, casinos, hôtels, etc.). Cette loi a abouti à une multiplication des terrasses, où se rassemblent les fumeurs devenus indésirables à l'intérieur.

D'où une augmentation des nuisances (bruit, fumées), particulièrement la nuit. Auxquelles s'ajoutent, l'été, de nombreux orchestres. Président de l'association de riverains « Vivre le Marais ! » Gérard Simonet compare le son répétitif des basses au « supplice de la goutte d'eau » qui « finit par rendre fou ».

Le problème touche aujourd'hui la plupart des grandes villes et tous les quartiers de Paris. Chacun d'entre eux a ses rues au brouhaha incessant une fois la nuit tombée : rue de Lappe, près de la Bastille, rue de la Huchette, dans le 5e arrondissement ou encore rue Montorgueil, près des Halles.

Des quartiers « inhabitables »

Dans ce quartier, le phénomène a été amplifié par la piétonnisation. Celle-ci permet aux terrasses de s'étendre un peu plus et offre aux scooters un raccourci très pratique, vrombissements à l'appui. Résultat : pour Gilles Pourbaix, président de l'association Accomplir, qui milite pour l'amélioration des conditions de vie des habitants du centre de Paris, le quartier est en train de devenir « inhabitable ». Les fenêtres de Lorraine, 25 ans, donnent sur la rue. « Grâce au double-vitrage, je n'entends rien. Par contre, dès qu'il fait très chaud, j'ouvre la fenêtre et là... même la télévision devient inaudible ! »

Le patron d'un restaurant voisin relativise, expliquant qu'« après minuit, il y a beaucoup moins de bruit ». Mais un peu plus loin, un cafetier avoue avoir eu « quelques ennuis » avec les voisins du dessus. Ce gérant regrette que « les riverains veuillent les avantages de la vie parisienne sans en avoir les inconvénients ».

Laurent Miermont, adjoint au maire du 13e arrondissement, chargé des questions relatives à la prévention et à la sécurité, confirme : selon lui, la nature conviviale du célèbre quartier de la Butte-aux-Cailles, derrière la place d'Italie, « ne changera pas », car « les étudiants et les lycéens s'y sont toujours donné rendez-vous pour faire la fête ». « Tout le problème, poursuit-il, est de concilier la vocation festive du quartier avec le rythme de vie des habitants. »

Des riverains de plus en plus actifs

Les riverains sont en effet de plus en plus enclins à réagir, comme le montrent les statistiques de la préfecture de police de Paris. En 2007, 929 plaintes ont ainsi été instruites pour des bruits (diurnes et nocturnes) liés à des établissements professionnels. Ce chiffre est monté à 1 273 en 2009. Devant l'ampleur du phénomène, la préfecture de police a reconduit cet été une campagne d'affichage intitulée : « En terrasse de café et restaurant : respectez la tranquillité du voisinage. »

Des lettres de particuliers gênés par le bruit, Jacques Boutault, maire du 2e arrondissement, en reçoit plusieurs dizaines par mois. Avec les demandes de logement, ce sujet est celui sur lequel ses administrés lui écrivent le plus. Aussi l' élu essaie de freiner l'expansion anarchique des terrasses. Quitte à hausser le ton.

« La police met déjà une amende de 35 € lorsque l'installation des tables dépasse le périmètre autorisé, signalé par un marquage au sol, explique-t-il. Mais nous avons décidé d'aller plus loin en saisissant la justice. J'ai prévenu les commerçants : je ne m'opposerai pas à la suppression du droit de terrasse s'il le faut. » La menace n'effraie pas ce

restaurateur de Montorgueil, qui vient d'être assigné en justice par la mairie. Tous les jours, il récolte des contraventions. « J'ai trois amendes dans la poche », dit-il en souriant. Sans s'émouvoir davantage.

Répertorier les nuisances sonores

Mais la répression ne peut pas être l'unique réponse. Aussi depuis deux mois, la Chambre des huissiers de justice de Paris a décidé de s'attaquer au problème en proposant un service qui dresse des constats (de bruit, mais aussi de dégâts et nuisances divers) toute la nuit. Actuellement, il enregistre 60 demandes par mois, dont une bonne partie liée aux faits de tapage.

Mais ce sont surtout les propositions des états généraux de la nuit qui sont attendues. Ceux-ci, prévus les 12 et 13 novembre prochains, étudieront, entre autres, les moyens de briser l'enchaînement des plaintes et des amendes.

Ils seront supervisés par l'adjoint au maire de Paris chargé de la qualité des services municipaux et du bureau des temps, Mao Peninou : « Notre approche, c'est la médiation, explique-t-il, avec deux volets. Une médiation « de crise », qui consisterait à dépêcher une équipe sur une situation ou un quartier précis en cas de problème, pour pouvoir ensuite établir des règles. Et une médiation « de rue », basée sur la discussion. » Prévenir plutôt que punir : une solution qui satisferait tout le monde.

Guillaume PAJOT